

Ericka BAREIGTS  
Ancienne Ministre  
Députée de la Réunion

Monsieur Nicolas HULOT  
Ministre d'Etat  
Ministre de la Transition Ecologie et Solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Paris, le 19 février 2018

Objet : Recours au chèque énergie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

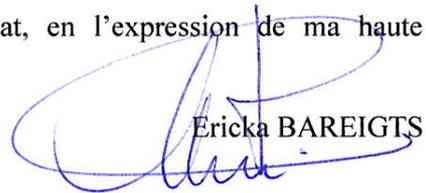
Monsieur le Ministre d'Etat,

Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie s'est substitué au tarif spécial de solidarité (TSS) et au tarif de première nécessité (TPN). J'aimerais ainsi attirer votre attention sur le risque de non-recours lié à ce dispositif, et ce, particulièrement dans les Outre-mer. En effet, en 2017, dans les quatre départements faisant l'objet de l'expérimentation, plus d'un bénéficiaire potentiel sur cinq n'a pas effectué les démarches nécessaires à l'obtention du chèque énergie.

Un tel taux de non-recours s'explique à la fois par un manque de communication auprès des bénéficiaires éligibles et par le ciblage desdits bénéficiaires par le seul critère fiscal. Or, les ménages les plus modestes ne procèdent pas toujours à la déclaration de leurs revenus puisqu'ils ne sont pas imposables. En raison de taux de pauvreté très élevés, le taux de non-recours pourrait s'avérer encore plus important dans les territoires d'Outre-mer, d'autant plus que l'information à disposition des familles se présente essentiellement sous format numérique alors que tous les Ultramarins ne bénéficient pas nécessairement d'un accès à Internet. La situation des 105 000 foyers réunionnais qui bénéficiaient jusqu'alors du TPN pourrait ainsi se dégrader. Ces foyers pourraient non seulement perdre le bénéfice du chèque énergie, mais encore perdre les droits qui découlent de la délivrance du chèque (exonération des frais de mise en service, maintien de la puissance électrique en période hivernale même en cas d'impayés, rallongement des délais avant coupure, exonération des rejets de paiement ou encore réduction des frais de déplacement pour impayés par les distributeurs d'électricité).

Alertée par le président du Conseil départemental de La Réunion, M. Cyrille MELCHIOR, de ces problèmes importants, je souhaiterais ainsi connaître la stratégie de communication qui sera mise en œuvre pour garantir un taux de recours satisfaisant au chèque énergie, si cette stratégie sera adaptée aux territoires ultramarins et savoir si des pistes d'évolution sont possibles pour établir d'autres critères que le seul critère fiscal pour déclarer l'éligibilité d'un ménage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, en l'expression de ma haute considération.



Ericka BAREIGTS